

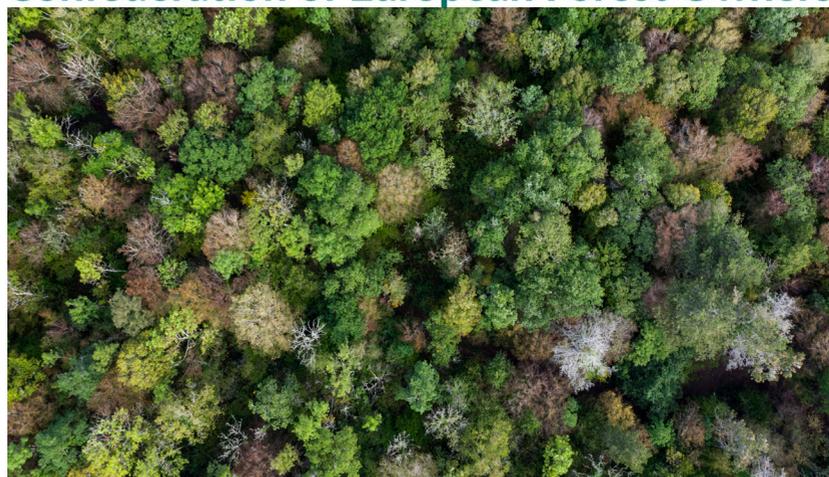
La CEPF : un décryptage pour vous

La Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers défend les intérêts de la forêt privée en Europe

Basée à Bruxelles, la Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers (CEPF) est une organisation à but non lucratif qui représente l'intérêt de près de **16 millions de propriétaires forestiers en Europe**. La CEPF promeut notamment les valeurs de la gestion durable des forêts, la propriété privée, la foresterie familiale et la viabilité économique du secteur forestier.



Confederation of European Forest Owners



Sylvain Gaudin © CNPF

Ses missions

La CEPF a pour mission de **représenter et de promouvoir les intérêts communs des propriétaires forestiers privés en Europe**, et plus particulièrement au niveau de l'Union Européenne (UE).

La CEPF renforce la position des propriétaires forestiers européens dans tous les **processus politiques du secteur forestier**. Ceci est particulièrement important car la **politique forestière européenne et internationale** est fortement influencée par d'autres politiques sectorielles (*climatique, énergétique, environnementale, commerciale et agricole*). Actuellement, la CEPF rassemble 27 membres dans 25 pays européens.

En France, c'est **Fransylva**, syndicat de propriétaires forestiers privés qui est représenté.

Objectifs de la CEPF

- **Contribuer** au développement, à la mise en œuvre et à la promotion d'une **gestion forestière multifonctionnelle, durable et active** en Europe et dans le monde.
- **Maintenir et améliorer des écosystèmes forestiers**, sources de biodiversité, et

Au niveau européen, l'accent est porté sur la biodiversité forestière

- parvenir à un équilibre entre les multiples intérêts et utilisations des forêts.
- **Améliorer la compétitivité du secteur forestier** et faire en sorte que des **revenus durables** puissent être générés par les multiples biens et services fournis par les forêts et leur gestion.
- **Garantir la reconnaissance des droits de propriété**, qui permettent un engagement à long terme et une gestion saine et durable des terres, contribuant à la prospérité et à la diversité du paysage européen.

et d'améliorer la biodiversité.

Cependant, cette stratégie ne permet pas de garantir la cohérence des politiques ni de reconnaître les avantages (*climat, biodiversité*) liés à l'utilisation de bois (*éco-matériau local*). La CEPF demande alors à la Commission européenne d'adopter des stratégies directionnelles dans le cadre de la stratégie forestière, en reconnaissant les singularités régionales (*paysages, habitats*) et en respectant les **droits de propriété**. En effet, les propriétaires forestiers sont prêts à faire évoluer leurs pratiques forestières, à travers des actions volontaires bénéfiques allant plus loin que le seul impact sur la biodiversité.

Contacts Fransylva : adressez vous au syndicats des forestiers privés de votre département (page 12).

La biodiversité des Forêts

La Commission européenne a dévoilé en mai 2020, une nouvelle proposition de **stratégie forestière pour l'UE** en mettant l'accent sur la **biodiversité**. La CEPF se félicite de l'objectif général de conserver

Léa BOUBET
Ingénieur au CRPF